

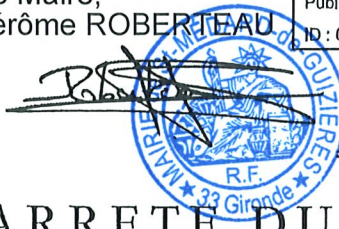
Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 27/03/2026 SLOW

ID : 033-213304470-20260325-005\_007\_2026-AI

Le Maire,  
Jérôme ROBERTEAU



Réf. : 082-2025

*République Française*

Département de la GIRONDE

Arrondissement de LIBOURNE

Canton de COUSTRAS

Commune de  
SAINT MEDARD DE GUIZIERES



## ARRETE DU MAIRE

### PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur Francis LUBERT,

Réf. 005-007-2026

*Le Maire de la Commune de SAINT MEDARD DE GUIZIERES,*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18,

Vu le tableau du Conseil municipal du 20 mars 2026,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et des services communaux, il convient de donner des délégations de fonctions et de signature à un conseiller municipal,

## ARRETE

### Article 1 :

A compter du 25 mars 2026, Monsieur Francis LUBERT, conseiller municipal, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Service technique (organisation et gestion de l'équipe technique, signature et décisions relatives au fonctionnement du service technique communal, délivrance et signature des autorisations d'absences et des ordres de missions du personnel technique, signature des devis et bons de commandes en lien avec le service), en relation avec le 2<sup>ème</sup> adjoint.
- Travaux – réseaux – voirie – accessibilité (élaboration, avis et signature des actes relatifs aux travaux de tous ordres, signature d'attestations et de certificats, signature de tous documents administratifs y afférents), en relation avec le 2<sup>ème</sup> adjoint.
- Entretien des bâtiments et du matériel technique et roulant (signature de tous documents administratifs et bons de commandes relatifs à l'entretien des bâtiments et matériels), en relation avec le 2<sup>ème</sup> adjoint.
- Sureté et sécurité, en relation avec le 2<sup>ème</sup> adjoint

### Article 2 :

Cette délégation entrainera délégation de signature des documents relatifs aux domaines énumérés ci-dessus, en l'absence du Maire et du 2<sup>ème</sup> adjoint.

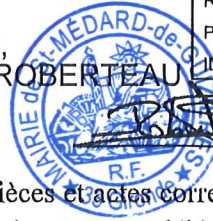
Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 033-213304470-20260325-005\_007\_2026-AI

Le Maire,  
Jérôme ROBERTEAU



La signature de Monsieur Francis LUBERT, des pièces et actes correspondants aux domaines sus mentionnés devra être précédée de la formule suivante « par délégation du Maire ».

**Article 3 :**

Le Maire de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

**Article 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
Monsieur le Sous-Préfet de Libourne.  
Monsieur le Trésorier de Coutras.

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de BORDEAUX.*

Fait à Saint Médard de Guizières, le 25 mars 2026.

Notifié à M. Francis LUBERT  
Le  
Signature

Le Maire,  
**Jérôme ROBERTEAU**

